



HAL
open science

La démocratie participative au prisme des rapports majoritaires / minoritaires

Hélène Bertheleu

► **To cite this version:**

Hélène Bertheleu. La démocratie participative au prisme des rapports majoritaires / minoritaires. 2009. halshs-00440952

HAL Id: halshs-00440952

<https://shs.hal.science/halshs-00440952>

Preprint submitted on 14 Dec 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La démocratie participative au prisme des rapports majoritaires / minoritaires

Hélène Bertheleu

Université François Rabelais de Tours – CITERES UMR CNRS 6173

Depuis une quinzaine années, on assiste à un regain d'intérêt, à la fois dans le champ du politique et dans la sphère académique, pour la démocratie locale et la gouvernance. Beaucoup explorent les promesses et les limites de la "participation citoyenne". Comment en effet interpréter la floraison, dans la plupart des villes, de ces conseils de quartier, tables de concertation, conseils consultatifs et autres instances démocratiques visant à promouvoir la participation des "habitants", des "riverains", de ceux qui sont directement "concernés" ? Assiste-t-on vraiment à un processus de démocratisation de la vie politique "par le bas" ? Ces expériences participent-elles réellement à un processus de pluralisation de la démocratie qui serait, nous dit-on, inéluctable ?

Beaucoup de travaux consacrés à la démocratie locale, aux questions urbaines ou aux politiques publiques territorialisées s'intéressent à ces instances dites de "participation" ou de "proximité". On veut souvent y voir un nouvel espace politique permettant aux "sans voix" de se faire entendre, de construire ou reconstruire leur citoyenneté, d'approcher les lieux de décision politique locale. Doit-on comprendre que les groupes sociaux en situation minoritaire y trouveraient un outil d'*empowerment* (Jouve, 2005), un espace où leur agentivité pourrait se développer plus facilement ? La démocratie locale fait souvent l'objet d'une certaine idéalisation (L. Bherer, L. Quesnel, 2006) : les enjeux politiques y seraient relativement simples, la proximité entre élus et habitants particulièrement valorisée, tandis que l'échelle permettrait une plus grande lisibilité des questions publiques. Considérée comme un espace de socialisation politique efficace, la démocratie locale serait ainsi dotée d'un potentiel de transparence et d'accessibilité. Le local est alors perçu comme un lieu particulièrement propice à la démocratisation et au pouvoir populaire.

Dans un récent ouvrage, le politiste A. Bévoort participe de cet enthousiasme : « La démocratie participative est non seulement un idéal politique moderne, mais aussi un modèle performant. Plus les citoyens sont en capacité de s'exprimer et de délibérer sur le devenir de la cité, plus une communauté est en capacité d'agir pour ces fins. Plus un régime politique prend en compte les attentes de ses membres, plus il est efficace. [...] La participation constitue la modalité la plus efficace pour l'intégration de tous ceux qui forment la communauté politique. (...) Ce n'est pas l'utopie d'une démocratie directe, ni celle d'une société sans conflit, mais l'utopie d'une

communauté qui n'abandonne pas son autonomie entre les mains de ceux qu'elle désigne pour les représenter ». (A. Bevort, 2002,16-17).

Cet article propose avant tout une réflexion sur la démocratie participative à travers le prisme des rapports majoritaires / minoritaires : contribue-t-elle à les produire, à les reproduire ou à les transformer ? Ce questionnement trouve toutefois son ancrage dans un travail anthropologique¹ réalisé à Tours², ville moyenne française, qui a mis en place en 2003 quatre Conseils de la Vie Locale, couvrant l'ensemble du territoire municipal³. Au sein de ces nouveaux espaces publics dits "de proximité", l'analyse des processus de différenciation sociale permet de décrire leur construction locale, tout en montrant qu'ils font écho, à l'échelle nationale, à la forte construction normative et politique dont font l'objet les rapports sociaux ethniques et de genre aujourd'hui dans le contexte français, à travers les thèmes de l'"immigration" et de la "parité", ou encore ceux de "l'intégration" ou du "communautarisme"..

L'hypothèse explorée ici est que ces conseils constituent, plus qu'on ne le croit, des moments structurant les relations sociales locales dans la mesure où les diverses formes de différenciation sociale y sont vécues, parlées, affirmées, développées, confirmées. Si l'on apprécie souvent ces instances de débat public à l'aune de leur capacité de transformation du rapport politique traditionnel de représentation et de délégation qui lie les citoyens et leurs élus, nous verrons ici combien il peut être heuristique de déplacer la question vers les rapports sociaux qui structurent, au sein même des instances de démocratie participative, le processus complexe et transversal de la différenciation sociale. Ces conseils ne contribueraient-ils pas à rendre publiquement légitimes des normes qui consolident les formes profondes de différenciation sociale que sont la "classe", le genre et l'ethnicité ? Nous proposons ainsi d'interroger la capacité de ces instances à transformer non pas seulement le *rapport* politique mais plus largement les rapports de pouvoir, ceux là même qui sont constitutifs de l'ensemble social majoritaires/minoritaires (Pietrantonio, 2000). Simultanément, il nous faudra explorer comment ces rapports sont pensés et "travaillés" (au sens de *process*) au niveau national pour comprendre

¹ Ce travail, constitué de multiples observations et d'une quarantaine entretiens non directifs a duré deux ans et a été réalisé en collaboration étroite avec l'anthropologue C. Neveu (Bertheleu & Neveu, 2005).

² L'agglomération urbaine de Tours compte deux cent mille habitants, au sein d'une région peu industrialisée, souvent rurale et marquée par une forte économie touristique.

³ Ces conseils ont été mis en place sous l'effet direct de la loi dite de « démocratie de proximité » de 2002 en France, qui oblige les villes de plus de 80 000 habitants à se doter d'instances participatives.

non seulement comment s'articulent les deux échelles (nationale et locale) mais aussi ce que produit ce double mouvement de production du politique "par le haut" et "par le bas"⁴.

La perspective que nous adoptons sur le politique emprunte beaucoup à l'approche anthropologique qui y voit non pas un secteur particulier de la vie sociale mais un processus d'*institution* de la société, de mise en sens et simultanément de mise en scène de la société elle-même (Castoriadis, 1975). Si, dans les sociétés occidentales, la sphère politique est pensée comme autonome et institutionnelle, l'anthropologie insiste au contraire sur l'imbrication (*embededness* selon le terme de Polanyi) du politique aux autres sphères économique et culturelle. Cette définition anthropologique du politique insiste sur les pratiques de ceux qui, dans les sociétés occidentales, ne sont pas considérés comme des acteurs politiques parce qu'ils sont "sans voix" ou sans importance (Bayart, 1981, Bourdarias, 2008). Nous savons que les rapports de pouvoir traversent l'ensemble de la société et constituent "un ensemble de principes générateurs de relations que les hommes entretiennent entre eux et avec le monde" (Lefort, 2001, 8). Y sont affirmées des mœurs, des croyances, des pratiques et des normes, soit ce qui est bien ou mal, juste ou injuste, désirable ou indésirable. La définition de ces normes constitue évidemment un enjeu social fort et nourrit nombre de conflits que l'on qualifie de sociaux, politiques ou culturels. Ce sont bien ces normes que nous essaierons de cerner ici dans leur construction autant que dans leur affirmation, parce qu'il y a bien là un processus relationnel qui participe, pensons-nous, à la consolidation non pas tant des groupes minoritaires, mais bien du groupe majoritaire qui, ne l'oublions pas, se constitue lui aussi dans les rapports sociaux réciproques et asymétriques qu'il entretient avec les autres groupes sociaux (Guillaumin, 2002).

Une précision est nécessaire avant de poursuivre : dans ce qui suit, nous abordons peu les rapports de genre et ne les traitons pas comme un objet autonome. Ils apparaissent toutefois constitutifs des rapports majoritaires / minoritaires que nous proposons d'explorer ici, au sein des instances de démocratie participative : ils traversent et structurent les situations observées tout autant que les rapports sociaux ethniques que l'analyse privilégie ici. Ces formes distinctes de différenciation se combinent toutefois étroitement dans les pratiques comme dans les représentations normatives, nous allons le voir.

⁴ ce que d'aucuns désignent par les dynamiques *top down* et *bottom up* selon un anglicisme souvent utilisé chez les spécialistes des politiques publiques

Des "petits lieux"⁵ du politique

Un des enjeux importants de la démocratie participative est celui de la démocratisation et de la transformation de l'ordre social dans un contexte souvent décrit comme celui d'une crise de la représentation politique. Si cette analyse en terme de crise est discutée, l'idée de nécessaire mutation l'est beaucoup moins et l'espace local constitue un terrain d'observation privilégié de cette dynamique. Pour les politistes, la démocratie participative implique que les nouvelles instances créées "disposent d'un véritable pouvoir décisionnel ou co-décisionnel", incarnant ainsi un "quatrième pouvoir" (Bacqué, Rey, Sintomer, 2005, 297). Dans certains cas, "le dispositif est investi largement par les couches populaires et produit des effets redistributifs importants - pouvant aller localement jusqu'à une inversion de priorités au bénéfice des dominés" (idem, 297). Ces nouvelles pratiques démocratiques locales peuvent-elles transformer la citoyenneté au sein de sociétés où s'affirment de nouvelles revendications d'égalité ?

Comme le souligne L. Blondiaux (2004), le consensus est fort autour de cette idée de démocratisation de la sphère locale, même si les contenus que l'on met derrière varient beaucoup d'une situation locale à l'autre. Les politiques publiques se sont en tout cas emparées de cette idée de "participation", à la fois comme un principe de démocratisation et comme le ferment de ce fameux lien social qui ferait défaut dans les quartiers pauvres. La démocratie participative accompagne donc tout un programme d'action publique visant à soutenir les populations de ces quartiers par le biais d'actions sociales territorialisées, contournant ainsi habilement le ciblage ethnique des bénéficiaires. Depuis les années 1990, la participation des habitant(e)s est devenu un outil important des centres sociaux, des municipalités et plus largement de beaucoup d'associations oeuvrant pour l'accompagnement social des populations "défavorisées" (Bresson, 2007).

Pourtant, beaucoup de travaux sociologiques et anthropologiques sur ces instances de démocratie participative comme ceux de S.Rui (2004), S.Rudolph (2003) ou H.Bertheleu & C.Neveu (2005) restent pessimistes ou très sceptiques sur le pouvoir de transformation du rapport politique par l'outil "démocratie participative". Ils notent la perméabilité de ces conseils aux rapports sociaux inégaux à l'œuvre dans la société globale. Au mieux, ils montrent qu'il ne s'y passe pas grand-chose : les séances sont animées de façon bon enfant par l'élu local, il y règne un consensus étouffant et le débat est réduit à une forme de gestion urbaine de proximité. Au pire, on voit s'y reproduire les inégalités bien connues par des échanges qui confirment l'illégitimité des

⁵ Nous avons intitulé ainsi notre analyse des Conseils de la vie locale à Tours (Bertheleu & Neveu, 2005)

uns (leaders associatifs ou collectifs que l'on soupçonne publiquement de tenir un discours particulariste et de ne "représenter qu'eux-mêmes") ou l'absence des autres (dont on parle comme si, implicitement, ils ne faisaient pas partie du "Nous"). Apparaissent même des illégitimités inédites, comme celle des "habitants" considérés comme "enfermés" dans la défense d'intérêts nimby⁶ nécessairement "particuliers" et réduits à renforcer malgré eux le pouvoir de leurs élus, seuls autorisés finalement à exprimer et défendre "l'intérêt général". Le grand écart entre la rhétorique et les pratiques a de quoi, en effet, laisser l'observateur prudent : "La 'rhétorique participative', repose sur un investissement fort de ces vocables et une inflation qualificative soutenue. Cette rhétorique de la participation, largement pratiquée par les élus, contraste le plus souvent avec les moyens réels qui sont mis à la disposition de ces structures ne serait-ce qu'au niveau municipal" (Blondiaux, 2004).

Aussi peut-on se demander légitimement si les instances de démocratie participative méritent un quelconque intérêt du chercheur. A moins que cet intérêt réside moins dans la capacité de ces instances à transformer le rapport politique que dans leur pouvoir de renforcer, indirectement, la périphérisation sociale, symbolique et politique des populations qu'un certain nombre de situations socio-historiques minorisent par ailleurs. Ces séances régulières qui, au fil des mois et des années, rassemblent une partie des acteurs locaux ne constituent pas à nos yeux des coquilles vides : elles donnent l'occasion aux présents (en majorité des hommes, "établis"⁷, d'une cinquantaine d'années) de renforcer un réseau qui devient par là-même indissociablement associatif⁸ et politique. Sur le long terme, la forme prise par ces conseils et leur contenu ont diverses conséquences. Tout d'abord, les conflits y sont systématiquement vécus comme des risques à neutraliser, tandis que le consensus devient un *leitmotiv* pour que, comme le dit un élu, "chacun reparte avec le sentiment que ça s'est bien passé". Donner une image sinon harmonieuse tout au moins sereine de la municipalité semble devenir une préoccupation majeure qui prend concrètement le pas sur la dynamique de débat censée être centrale. Une autre conséquence est moins immédiatement perceptible mais s'observe au fil des mois : de véritables connivences – sociales, ethniques, de genre et de génération – se développent entre les acteurs sociaux, entre ceux qui sont régulièrement présents aux réunions et qui "comptent". A travers ce processus lent

⁶ En référence à tous ces mouvements de riverains que les pouvoirs publics déconsidèrent systématiquement en les qualifiant de "nimby", acronyme anglophone largement repris en France, de "not in my back yard".

⁷ Norbert Elias, dans ces travaux, explore le processus de dichotomisation sociale qui se développe entre les "*established*" et les "*outsiders*". Nous reprenons donc cette expression qui insiste moins sur les supposées caractéristiques ethniques des groupes que sur une légitimité inégale des uns et des autres construite historiquement (être là depuis plusieurs générations *versus* les nouveaux venus) et socialement (constituer un groupe cohésif et aux valeurs fortes *versus* être un migrant récent, isolé et sans repères).

⁸ Les associations sont, on le sait, un ferment de la vie politique.

de construction des connivences sociales et de reconnaissances mutuelles, le groupe majoritaire trouve un espace propice à s'actualiser et à se consolider. Mais qu'en est-il des minoritaires ? Peuvent-ils eux aussi, au fil des réunions, trouver des moyens d'*empowerment*, autrement dit une meilleure habilitation à exister, à prendre la parole et, en dernière instance, à transformer les rapports sociaux qui, justement, les minorisent ?

Les absents structurels

L'absence structurelle des groupes minoritaires⁹ est perceptible tant au niveau national qu'au niveau local. Les "immigrés" et leurs descendants sont depuis longtemps absents de la scène politique nationale (Martiniello, 1998, A. Bekkhouche, 2004). Cette question n'est pas nouvelle mais ne préoccupe guère si l'on en croit le peu de travaux scientifiques qui y sont consacrés. La société française a longtemps considéré les "immigrés" comme des résidents provisoires à qui on demandait implicitement de rester en retrait des affaires politiques. Cette illégitimité politique s'exprimait, souligne A. Sayad, dans les termes de la "politesse", sorte d'invisibilité ou d'hypercorrection sociale exigée de ces "nouveaux venus" comme pour compenser "la faute" d'avoir migré (1999).

Lorsque les représentations sur les migrants changèrent, dans les années 1980, et que fut acquise non seulement l'idée de l'installation définitive de cette population mais la conviction qu'elle produisait désormais une partie non négligeable de citoyens, sa prise en compte politique ne progressa guère. "La sous-représentation de ces populations, tout en renvoyant à certains égards à des pratiques racistes traditionnelles, trouve surtout son ressort dans des réflexes de préservation de privilèges politiques dans un pays où la politique est caractérisée par le cumul et la succession des mandats. Le fait, pour une minorité, de faire de la politique à vie et à tous les niveaux (local, national, européen), ferme le champ politique à tous les citoyens et encore plus à ceux dont le rôle est cantonné au militantisme de base" (A. Bekkhouche, 2004). Si les militants issus des migrations sont en effet souvent mobilisés comme "ressources" dans des espaces de régulation ou de médiation intermédiaires, au sein des quartiers, dans le travail social, dans les emplois de présence sociale au sein des banlieues en difficulté (Billion, 2007), ils restent d'une certaine manière niés comme composante légitime de la population française (Geisser, 1999), comme le pense A. Bekkhouche qui dénonce le faible nombre d'élus issus de ces groupes

9 Ce faisant, tous ceux qui "ne sont pas là" ne constituent pas pour autant des "absents structurels". Ce qui caractérise ces derniers c'est qu'ils ne sont ni présents ni inclus dans le "Nous" majoritaire que partagent les élus avec un certain nombre de présents. Ces échanges non seulement ignorent systématiquement une partie de la population locale mais construisent un discours voire un récit sur cette même population en son absence, récit qui consolide bel et bien le regard à la fois condescendant et inquiet des majoritaires à propos de "Eux".

minoritaires. Quant à ceux qui sont élus, ils assistent souvent impuissants à l'instrumentalisation électorale de leur ethnicité (Geisser & Kelfaoui, 1998). Si le gouvernement de 2007 a manifestement cherché à combler ce déséquilibre criant¹⁰, la situation française reste très en deçà des nouvelles formes de reconnaissance ou d'action positive qui se développent un peu partout en Europe. Quant aux maires (femmes ou hommes) de communes françaises dont la famille aurait connu une migration post-coloniale, ils se comptent sur les doigts d'une seule main et n'ont jamais brigué de grandes villes.

Contrairement à ce que pourrait laisser croire le discours de "la participation des habitants", les populations issues des migrations post-coloniales apparaissent aussi relativement absentes de la scène politique locale. Pourtant, la question de la citoyenneté locale des populations issues de l'immigration n'est pas nouvelle. Promesse du candidat F. Mitterrand aux élections présidentielles de 1981, la question du droit de vote des étrangers au niveau municipal notamment a longtemps été débattue, mais a toujours été considérée comme délicate, voire inconstitutionnelle car elle obligeait à considérer de façon dissociée la citoyenneté et la nationalité. Divisés sur la question, les socialistes qui l'avaient portée à l'agenda national, la laissèrent en suspend¹¹, lui préférant le levier classique de l'accès à la nationalité par le biais de la procédure administrative dite de la "naturalisation".

Malgré ce blocage en matière de citoyenneté civique, beaucoup d'observateurs considèrent les espaces urbains comme le terreau privilégié d'une nouvelle citoyenneté portée par tous ceux qui, descendants de migrants, entendent aujourd'hui s'engager dans la cité, voire se battre "pour l'égalité" comme le réclamaient "ceux des quartiers" qui participèrent, en 1983, à la fameuse "Marche pour l'égalité et contre le racisme". Tel fut en effet le nom donné à ce vaste mouvement initié par tous ces nouveaux "engagés" au niveau local qui prétendaient, précisément, donner une dimension nationale à leur revendication. Une grande déception suivit cette période d'espoir : aujourd'hui, certains racontent avec amertume comment la gauche, au pouvoir à l'époque, refusa de relayer le mouvement, participant à son rapide essoufflement. Rebaptisée selon un mode particulariste "la Marche des Beurs", ce moment reste aujourd'hui une des rares tentatives de retravailler la notion d'égalité et de redéfinir la citoyenneté à une double échelle locale et

¹⁰ Les quelques personnes choisies en ce sens ne sont pas des élues locales mais issues des partis ou du milieu associatif. (Rachida Dati, Ministre de la Justice, Rama Yade, secrétaire d'Etat chargée des Droits de l'Homme, Fadela Amara, ancienne présidente de l'Association Ni putes ni Soumises, Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville). Cette dernière association, née en 2003, milite pour l'émancipation des femmes et la mixité. Renommée sur le plan national, elle a lancé en 2005 l'Appel pour un nouveau Combat féministe. Ses positions sont controversées dans les milieux du féminisme anti-essentialiste où on leur reproche de stigmatiser sans recul "le garçon arabe".

¹¹ Et ce contrairement à d'autres situations européennes notables comme .

nationale. Néanmoins, on décrit aujourd'hui avec intérêt les nombreux acteurs associatifs qui mettent en œuvre une citoyenneté bricolée "de valeurs républicaines, d'ethnicité et d'islam" (Leveau & Mohsen-Finan, 2005, 12). Étroitement liées à la forte territorialisation des politiques publiques, ces formes d'engagement apparaissent cependant souvent prisonnières des délégations de service public confiées aux associations les plus dynamiques, lesquelles se sont retrouvées enfermées dans un processus de "surlocalisation du social" (Belbahri, 1984) dont la dimension politique n'est pas, c'est le moins qu'on puisse dire, encouragée. "Municipalisation de l'ethnicité", "religiosité citoyenne", "ethnisation citoyenne", les recherches traduisent clairement l'idée d'une "citoyenneté locale, enracinée dans la résidence, l'ethnicité et le communautarisme municipal et religieux" (Leveau et al., 2003).

Ce que l'on souligne ici des rapports sociaux ethniques en France mérite d'être éclairé par quelques constats analogues en matière de genre. L'absence structurelle des femmes dans la vie politique est une question dont les féministes se sont saisies depuis longtemps et qui est devenue finalement légitime. En France, comme dans le reste de l'Europe, les mouvements féministes des années 1960 et 1970 ont les premiers mis en doute l'idée tenace selon laquelle les assemblées élues, le lieu de travail et la nation seraient les seuls espaces politiques "qui comptent". Au contraire, la perspective féministe a bien montré que le politique traverse le social de part en part, qu'il se repère dans des espaces ou des champs qui pouvaient être, autrefois, considérés comme privés ou personnels mais qui ont fait l'objet, précisément, d'un processus de politisation visant à le "conflictualiser" (l'avortement, la vie conjugale, les travaux domestiques) faisant apparaître un enjeu politique là où auparavant le conflit était lu comme intime ou conjugal. Quant aux espaces institutionnels dédiés spécifiquement à la politique (syndicats, partis, organismes de concertation), ils sont encore et toujours largement restés un domaine masculin, malgré les stratégies visant à investir ces lieux pour en faire progresser la proportion de femmes en leur sein. Les partis politiques ne semblent pas, toutefois, manifester une importante volonté à changer réellement les choses, malgré les récentes incitations législatives (Lépinard & Bereni, 2004). A Tours, au sein des Conseils de la Vie Locale, c'est le désintérêt pour ces questions qui prédomine. Les entretiens montrent combien les présents s'accommodent facilement de ces déséquilibres sociaux bien connus, et laissent penser que cette "fatalité sociologique" constitue, pour les majoritaires, un véritable atout politique. Un seul élu affirme qu'il rêvait de s'attaquer à ces inégalités si connues et si visibles, espérant justement que la démocratie de proximité permettrait de mieux "distribuer les cartes". Mais il aurait fallu défendre une politique volontariste que la majorité municipale n'était pas prête à porter : "J'étais favorable, au départ, à une représentation géographique et sociale plus

contrôlée de la population réelle, mais il aurait fallu veiller à ce que les femmes et les différents âges soient bien représentés, il aurait fallu mettre en place des quotas. Finalement, le tirage au sort¹², le hasard fera peut-être bien les choses !" explique l'adjoint au maire, exprimant son optimisme tout en reculant devant la nature de la tâche.

De nombreux travaux en sociologie électorale et en science politique permettent depuis longtemps de mesurer le poids de ce que D. Gaxie (1978) a appelé le "cens caché", c'est-à-dire la massive sous-représentation politique de diverses catégories sociales dont les femmes et les descendants de migrants et plus généralement les catégories "défavorisées". Ces absences structurelles, quoique bien connues, restent intéressantes à souligner parce qu'elles révèlent un certain ordre politique constitutif de l'ordre social local. Plusieurs études récentes confirment aujourd'hui, que la démocratie participative accuse les mêmes asymétries que la démocratie représentative (Bacqué & alii, 2005) : la proximité n'a pas, comme certains l'espéraient, le pouvoir d'altérer les rapports sociaux inégaux et de rénover la démocratie "par le bas".

Une présence négociée au dépend des "autres"

C'est en partie ce constat qui a finalement convaincu les mouvements féministes français à soutenir le combat pour la parité. Présentée devant le conseil constitutionnel en 1999 puis votée en 2000, la loi française sur la parité politique impose que hommes et femmes soient en proportion équivalente sur les listes électorales. Les analyses montrent toutefois que cette politique de quotas, d'abord déniée comme telle, s'inscrit dans un contexte international de transformation du droit en faveur de la reconnaissance des discriminations sexistes, qui a incité plusieurs pays et un certain nombre de partis politiques à adopter des mesures volontaristes en la matière (Lépinard & Bereni, 2004). Mais ce vaste mouvement législatif ne préjuge pas de l'efficacité de ces mesures dont les résultats restent fort inégaux d'un contexte national à l'autre. Dans le contexte français, malgré la place médiatique qu'occupait le débat pendant quelques années et la force d'une certaine rhétorique de l'égalité et de l'universalisme invoquée pour "soutenir la parité", on constate surtout aujourd'hui d'efficaces résistances de la sphère politique, à toutes les échelles (municipale, régionale, nationale). Les pratiques se révèlent contredire souvent l'esprit de la loi : effectivement présentes sur les listes de candidats, "les femmes sont peu souvent en position éligibles et elles se retrouvent rarement maire. Par ailleurs beaucoup d'élus, furieux de devoir laisser la place, créent des listes alternatives, parfois avec la bienveillance tactique de leur parti". On constate même que

¹² Les habitants sont en effet tirés au sort sur une liste constituée à partir des candidatures déposées préalablement.

"beaucoup préfèrent quitter le parti plutôt que de laisser leur fief à une femme" (Lépinard & Bereni, 2004, 82).

Les conséquences de cette loi sont encore peu connues et nous manquons certainement de recul pour mesurer ses réels impacts sur la vie politique, locale et nationale. Une des hypothèses à explorer aujourd'hui consiste à dire que cette loi sur la parité, outre ses conséquences directes sur les négociations locales des listes de candidats aux élections, produit aujourd'hui des effets indirects désastreux sur la place politique laissée aux autres groupes minoritaires. Revenons, pour mieux comprendre, sur la nature des arguments utilisés par les féministes françaises pour défendre et justifier l'idée d'une stricte parité entre les sexes dans la vie politique. Durant toute la période de lutte pour la reconnaissance qui précéda le vote de la loi, les féministes ont défendu l'idée que les femmes ne constituaient pas une minorité, ni même une catégorie sociale mais bien "la moitié de l'humanité", ce qui justifiait donc une loi (Lépinard, 2006). Ce faisant, elles prenaient distance avec toute représentation des femmes comme une minorité, échappant ainsi au soupçon de "communautarisme" qui, en France, permet de rejeter bien des revendications d'égalité. Cet argumentaire féministe répondait donc directement aux réticentes politiques puisées dans le jacobinisme, qui refusaient d'entendre les revendications féministes en vertu de la non reconnaissance de l'existence de minorités susceptibles de revendiquer des droits collectifs, que celles-ci renvoient à des catégories ethniques ou de sexe. Cet argumentaire, s'il a été politiquement "efficace" puisqu'il a permis de "gagner le combat de la parité", n'en a pas moins produit un effet de sens dont on prend la mesure seulement aujourd'hui : non seulement les femmes ne peuvent et ne doivent plus être considérées comme un groupe minoritaire, mais aucun (autre) groupe minoritaire n'obtiendra de reconnaissance politique en France. L'argumentaire féministe en faveur de la parité a donc eu pour effet indirect de délégitimer brutalement les requêtes de nombreux groupes minoritaires dont l'acceptabilité progressait lentement. Tout en dissociant définitivement la question féministe de la question ethnique/raciale, l'argument utilisé ("la moitié de l'humanité") interdit désormais qu'aucune analogie ne soit tissée entre les deux problématiques. Pourtant, il importe, dans les deux cas, de continuer à expliciter les normes et les représentations qui fabriquent en partie ces réalités. En ce sens, la stratégie choisie par ces féministes françaises d'opposer féminisme et "multiculturalisme" au nom d'une certaine conception de la politique et de la doctrine républicaine française risque d'être, à long terme, lourde d'effets politiques non prévus. Il serait par exemple judicieux d'explorer plus avant les procès en communautarisme qui prolifèrent depuis le début des années 2000 (Zappi, 2005), stigmatisant les mouvements politiques qui, on va le voir précisément plus loin, osent arrimer leurs revendications d'égalité et leur affirmation de citoyenneté à une identité ethnique, raciale ou à une mémoire spécifique (de la

colonisation ou de l'esclavage). On peut se demander aussi comment une telle stratégie féministe entend penser sociologiquement la situation des femmes issues des migrations post-coloniales et leur place politique. Comment, enfin, dans de telles conditions, prendre acte des travaux qui montrent combien les représentations et les injonctions (à l'intégration notamment) émanant des majoritaires sont différentes à l'égard des hommes et des femmes issues des migrations post-coloniales (N. Guenif-Souilamas, 2006) ? Ces positions prises en faveur de la parité témoignent de la difficulté du féminisme français à penser et prendre en compte la complexité et l'imbrication de ces rapports majoritaires / minoritaires pourtant omniprésents aux échelles locale et nationale (Bird, 2001).

Les sens sociaux de la "présence"

A l'échelle locale, la présence des minoritaires est souvent occultée politiquement, alors même que leurs réseaux associatifs sont souvent reconnus localement, et régulièrement instrumentalisés lorsqu'il s'agit de trouver des médiations sociales ou culturelles vers les familles. Parfois, chose récente en France, le poids démographique des populations issues des migrations post-coloniales au sein de la ville est "découvert", comme dans l'exemple suivant. En pleine campagne électorale, le maire d'une commune de l'agglomération lyonnaise, estime par exemple que sa réélection suppose une meilleure prise en compte de la "présence" de cette population. Il explique, dans un discours public, comment à la suite d'un évènement local (le "Parlement des banlieues"), le sentiment de fatalité qu'il éprouvait se transforma en un nouveau sentiment, source d'action et d'engagement, celui d'injustice : « Nous savions cela, mais j'ai pris conscience de façon très sensible de la sous-représentation au cours d'un Parlement des banlieues organisé (...) juste avant la présidentielle. J'y ai senti comme jamais le besoin d'engagement dans la vie publique, et le sentiment très profond d'injustice ». A ses yeux, cette injustice sociale peut être réparée par une présence plus importante de candidats "issus de la diversité" sur les listes électorales¹³.

On peut s'interroger sur cette nouvelle vision des choses supposant désormais qu'une présence substantielle des minoritaires est nécessaire pour réaliser les conditions de la démocratie. Doit-on y voir les prémices d'une transformation profonde du système démocratique du fait que "la notion même de représentation politique comme délégation se trouve réinterrogée à la lumière d'une exigence de *présence* de groupes sociaux jusqu'ici exclus" (Lépinard & Bereni, 2004, 78) ?

13 La presse relate : "Hier soir, le maire a fait voter sa liste de 55 candidats par la section socialiste de Villeurbanne. Sur les 42 éligibles, «douze personnes sont issues de la diversité»." Libération, le 15 janvier 2008. *La diversité, cœur de campagne de la cité.*

La notion d'égalité formelle s'en trouverait redéfinie. On voit en effet se profiler ici une conception de l'égalité qui prendrait en compte à la fois "l'ancrage des individus dans des rapports de pouvoir historiquement constitués et le poids de ces rapports sociaux inégaux sur la participation politique" (id. p.78). Finalement, tout se passe comme si le "cens caché" devait faire place à une représentativité substantielle et immédiatement lisible, impliquant une diversification ethnique et genrée des représentants.

Cette question de la "présence" mérite d'être aussi posée au sein des instances de démocratie participative. Les "habitants" membres du Conseil de la Vie Locale doivent leur siège au Conseil à un processus double, associant démarche volontaire et procédure aléatoire : chaque personne s'est d'abord portée candidate par écrit¹⁴, puis, dans un second temps, a été tirée au sort. Les heureux "élus" sont ensuite convoqués par courrier aux réunions bimensuelles. Pourtant, l'observation montre que cette indéniable "présence" est assortie, concrètement, d'un certain isolement politique. Les entretiens montrent que plusieurs des habitants devenus des conseillers développent un sentiment, parfois violemment ressenti, qu'il leur est finalement impossible de "participer" à un tel dispositif. Notre propos n'est pas ici de généraliser ce constat au-delà de la situation tourangelle, mais plutôt de l'étayer par le biais de deux moments d'observation particulièrement instructifs. Dans le premier, une femme d'une cinquantaine d'années, de milieu ouvrier et syndicaliste, introduisit un réel malaise au sein d'un des conseils : elle décida de démissionner de son siège à peine un an après son entrée au Conseil. Profondément déçue à l'égard d'une "participation" qu'elle avait imaginée réelle, sincère et puissante, elle choisit de lire publiquement sa lettre de démission avant de quitter définitivement les lieux. Elle se leva, demanda le micro et, la voix tremblante traduisant à la fois de l'émotion et une certaine agressivité à l'égard des élus et du système auquel ils proposaient d'adhérer, elle lut son discours lentement. Elle y exprimait sa déception et accusait le dispositif de ne faire que creuser plus profondément l'écart entre les citoyens et "la politique". Après quoi elle se rassit. La salle resta d'abord silencieuse, l'élu-animateur se demandant sans doute comment reprendre la parole après un discours si tendu, scrutant la réaction de l'ensemble des conseillers. Aucune discussion ne fut ouverte à la suite de ce discours atypique : après avoir condamné la forme et souligné que la courtoisie devait être la règle dans les échanges au sein du Conseil, l'élu opta pour la poursuite de l'ordre du jour, n'accordant finalement aucune importance "politique" au contenu du message, jugé surtout maladroit.

¹⁴ Pour se porter candidat au poste de conseiller de la vie locale, la plupart ont découpé la partie (prévue à cette effet) d'une page du journal municipal et l'on envoyé à l'adresse indiquée, à l'Hôtel de ville.

Quelques autres personnes quittèrent ainsi les Conseils où ils avaient été tirés au sort, la plupart discrètement¹⁵. C'est le cas de ce jeune père de famille qui lui aussi espérait trouver "autre chose" dans le Conseil de la Vie Locale et considéra que le long entretien qu'il nous accordait "contribuait" finalement mieux que sa présence à un débat sur le système démocratique. Seul d'origine étrangère parmi l'ensemble des quarante cinq conseillers présents, il reproche au dispositif de reproduire les réseaux économiques et les alliances politiques locales qui structurent fortement l'ensemble de la ville. Il exprime le sentiment de connaître la ville depuis longtemps, il y fut militant, et considère que c'est très difficile d'y trouver sa place en dehors d'alliances étroites avec le parti socialiste local. Doté de brillantes études d'horticulture, muni de "bonnes pistes" et de relations (tissées à travers des stages) censées l'introduire efficacement dans le milieu professionnel, il ne parvient pas depuis plusieurs années à trouver un poste correspondant à ses compétences. Français d'origine marocaine, il subit régulièrement des périodes de chômage et se voit réduit à travailler de façon précaire et sous-qualifiée. Son discours apparaît au départ confus, associant des déceptions politiques à des difficultés professionnelles. Il considère en effet que tout est lié, et se combinent en lui plusieurs sentiments d'illégitimité : sociale (il n'a jamais réussi à trouver du travail à Tours dans son domaine de compétences), politique (l'allégeance politique lui aurait permis de trouver du travail au sein des services techniques de la municipalité) et ethnique (malgré ses brillantes études, les préjugés ethnistes contribuent à le maintenir en dehors des bons réseaux professionnels). Il est candidat au CVL pour "voir les choses de l'intérieur", mais considère rapidement qu'il n'y est pas à sa place. Il adopte un discours désabusé sur les réseaux d'interconnaissance dont il se sent exclu et le clientélisme politique qui lui semble réguler la vie politique locale bien plus sûrement que cette "mascarade de participation" et de démocratie.

De façon générale, la place des groupes minoritaires au sein des instances de démocratie participative est peu étudiée, ce qui ne va pas sans résonner avec les travaux féministes de la première heure comme ceux de la sociologue C. Guillaumin (1978) ou de l'anthropologue M. Fieloux (1977) qui décrivent le processus d'invisibilisation sociale des femmes dans l'espace public. A Tours comme dans beaucoup d'autres espaces de concertation observés (Bacqué et al., 2005), la place des habitants renvoie manifestement à une présence ambiguë, quasi "transparente", à une position manifestement difficile à tenir dans un contexte où la parole des "habitants" quelque soit leur statut majoritaire ou minoritaire, peine à se constituer en légitimité. L'expérience

¹⁵ L'un d'eux, jeune retraité de l'Education Nationale, pris la parole un jour pour dire, paraphrasant la chanson de Serge Gainsbourg : "je suis venu vous dire que je m'en vais". Sans être toutefois convié à poursuivre ni expliquer sa décision, il se contenta d'ajouter : "ce qui se passe ici ne correspond pas à ce que j'imaginai".

de Tours est à cet égard significative : "L'observation et l'analyse des interactions qui ont lieu au sein des quatre conseils mettent en lumière de multiples pratiques aboutissant à rendre périphérique la contribution d'habitants dont la place centrale dans le dispositif est pourtant affirmée. On peut alors se demander si, derrière le vocable flou de « participation », ce n'est pas au bout du compte une simple « présence » que l'on attend" (Bertheleu & Neveu, 2005). Comme le souligne des observateurs de situations similaires : « L'implication des habitants se ramène donc aujourd'hui /.../ à une "présence". Ce qu'on demande aux habitants, c'est d'être là. D'un rôle d'habitant actif, relevant d'une logique d'action, on passe à une contribution passive, la "présence" » (Groc et Doumenc, 1995).

En « étant là », les habitants sont réduits à cautionner malgré eux une politique municipale sur laquelle ils souhaitaient justement pouvoir réfléchir : "ils peuvent être à la fois au centre des discours, même en nombre, et rester périphérisés dans une « petite forme de démocratie » tandis que les « vraies questions » continuent à être discutées ailleurs. Volontiers pris pour objets de pédagogie, les habitants sont jugés prisonniers d'une parole « particularisée », renvoyant nécessairement à l'intérêt particulier, à l'opposé de l'intérêt général jalousement incarné par l' élu" (idem). Ainsi, cette élue exprime clairement sa méfiance à l'égard d'une démocratie participative qui voudrait remettre en cause les places de chacun, et notamment le monopole des élus à définir "l'intérêt général": « Les questions traitées ont souvent une dimension politique... Je ne suis pas, je crois, imbue de mon mandat, mais les patrons, c'est quand même nous ! /.../ il faut faire attention que ce ne soit pas un véritable contre-pouvoir ! » (Elue, Tours sud). Un monopole à définir "l'intérêt général" qui peut être lu comme un monopole à définir l'universalité (Philips, 1995).

Les pratiques et les discours sont nombreux qui expriment cette illégitimité des habitants à "co-produire la ville" comme on le leur avait pourtant promis à la première séance, sans même parler de partager le pouvoir. Gestes d'agacement, paroles infantilisantes¹⁶ ou méprisantes¹⁷, condescendance, refus de revenir sur un débat jugé ancien¹⁸ ou non opportun¹⁹, maîtrise totale de

¹⁶ Un habitant rapporte avec amertume, en entretien, les paroles d'un élu à propos du vote du budget : "Il nous a dit "Vous savez, c'est juste un petit peu comme un joujou, pour vous montrer que c'est pas si facile que ça de gérer de l'argent etc."

¹⁷ Dans un autre conseil, le collègue habitant a cherché à prendre plus d'importance en travaillant collectivement en dehors des séances plénières, de façon à arriver mieux préparé et ainsi plus compétent face aux élus. Devant le discours de leur porte-parole, un des élus lui renvoie publiquement son sentiment de méfiance : "Nous avons bien compris votre petit jeu !" et son incrédulité face à une possible transformation du rapport politique.

¹⁸ Dans l'un des conseils, au nord de Tours, l'élu fut interpellé par des habitants qui se plaignaient des nuisances olfactives occasionnées par une usine voisine. L'élu refusa de revenir sur le sujet arguant que la mairie avait déjà tout fait pour résoudre, en vain, le problème auprès de l'entreprise.

l'agenda et du rythme des réunions, contrôle de l'ordre du jour, soupçon d'incompétence²⁰ à l'égard des habitants, les élus multiplient les messages et "communiActions"²¹ permettant de comprendre et entériner les places (asymétriques) de chacun. Dans leur souci de maîtriser²² le sens qui devra ensuite être communément partagé, les élus usent de diverses notions importantes qui sont utilisées moins pour ouvrir le débat que pour finalement le clore, tant il s'agit de concepts apparemment indiscutables, voire infalsifiables pour reprendre une terminologie popperienne. "Egalité", "intégration", "citoyenneté" sont ainsi des notions fréquemment invoquées comme des évidences. Ces rhétoriques sont en réalité au cœur d'une grammaire politique nationale et méritent d'être en effet discutées.

De leur côté, les habitants ne se sentent pas spontanément autorisés à s'exprimer, lorsque pèse sur la situation une illégitimité historiquement et socialement construite. Restituant un entretien réalisé avec deux militantes (secrétaire de 34 ans et ouvrière de 44 ans) du mouvement Motivées²³ en 2001, Christine Guionnet remarque qu'elles esquivent constamment les questions posées par l'enquêtrice, s'excusent finalement de leur incompétence et lui suggèrent qu'un entretien avec leur compagnon, tête de liste, serait beaucoup plus instructif : "Les sentiments d'impuissance, voire d'indignité sont apparus dès le début de l'entretien, nos interlocutrices nous affirmant qu'elles ne voyaient aucunement pourquoi nous les avions sollicitées, parce qu'elles ne pourraient rien nous dire de plus que P.M. [le leader du mouvement au niveau local] et ne savaient pas grand-chose" (Guionnet, 2005, 287). On retrouve chez ces deux femmes une posture sociale bien connue que Pierre Bourdieu appelle la "remise de soi" (1996,16), ce processus légitimant la délégation, par lequel le sentiment d'incapacité de l'un se transforme en "confiance" en l'autre, en celui qui "parle bien". Mais on sait aussi que, comme le rappelle D. Gaxie (1978), "l'acquisition d'une compétence politique est indissociable de l'obligation où se trouvent certains agents sociaux

¹⁹ Il s'agit d'un conflit suscité par le choix en matière de traitement des déchets : la ville considère que le débat n'a pas lieu d'être dans les Conseils puisque la décision relève non pas de la seule municipalité de Tours mais de l'ensemble des communes de l'agglomération.

²⁰ Plusieurs élus insinuent, dans les entretiens, que les habitants ont à voter de l'utilisation du budget mais qu'ils n'ont pas les connaissances qui permettent de "bien" décider.

²¹ En socio-linguistique, les "communiactions" désignent, selon une approche praxéologique du discours, le fait que les échanges discursifs soient accompagnés de pratiques, de codes non-verbaux multiples. Communiquer ne consiste donc pas seulement à coder et décoder des messages, à énoncer des propositions, mais à "opérer des transformations finalisées dans l'environnement matériel, social et cognitif" (Filliettaz, 2006,p.90).

²² Il s'agit davantage, dans ce nouvel espace public, de maîtriser que de proposer un sens à cette vie politique locale. Certains habitants l'ont bien compris, déplorant le manque de "vision" des élus dans ces Conseils.

²³ Les listes électorales Motivé(e)s sont nées de l'expérience toulousaine initiée par un groupe de militants / musiciens (le groupe musical Zebda) tous issus des quartiers pauvres. Désireux de mettre en œuvre une véritable démocratie participative, les citoyens engagés dans ce mouvement firent localement l'expérience d'une marginalisation féroce de la part des élus au pouvoir (Zoia, 2001). Leur initiative fut toutefois relayée, au début des années 2000, dans plusieurs autres municipalités de grandes villes.

de faire la preuve de leur maîtrise des affaires politiques". En ce sens, on pourrait fort bien imaginer que les instances de démocratie participative, en investissant ces "nouveaux" citoyens d'une responsabilité et d'une autorité politiques, en leur reconnaissant une aptitude à intervenir dans ce domaine, permettent que ces personnes deviennent "socialement disposées" à accumuler les savoirs politiques qui contribueront en retour à légitimer leur droit de se prononcer dans ces instances.

Au contraire, les citoyens sont plutôt mis ici dans une position paradoxale. Comme nous le notions ailleurs : "Les élus font peser sur les habitants une double exigence : d'une part ne représenter que soi-même, siéger à titre strictement individuel et ne pas prétendre représenter qui que ce soit, même pas un collectif constitué par le dispositif lui-même comme celui du « collège habitants » ; d'autre part se situer dans une logique d'intérêt général. Mais tout, dans les pratiques et les propos de ces mêmes élus, vient contredire cette injonction. Dès que certains habitants semblent vouloir « monter en généralité » (...), ce registre paraît aux élus à la fois incongru, illégitime et déplacé : ils sont fermement invités à rester non seulement des « habitants » mais des "individus"²⁴. Plusieurs ont ainsi préféré quitter le conseil plutôt que d'être "celui qui valide passivement" ou fait preuve d'une fausse agentivité lorsqu'on lui demande de voter un budget ou de décider sur des questions dérisoires (Bourgeois et Nizet, 1995). Comme d'autres le soulignent ailleurs : « loin de restaurer la confiance, les procédures de débats peuvent tout aussi bien aggraver la distance et le ressentiment lorsqu'elles sont mal menées. /.../ Les absents n'ont pas toujours tort » (Rui, 2004).

Les analyses sociologiques des "compétences politiques" apportent un éclairage désormais bien connu et complémentaire à ce que nous venons de voir. On sait que des variables lourdes comme le sexe, l'âge, le niveau d'instruction scolaire pèsent fortement sur la socialisation politique des citoyens, sur le sentiment de compétence politique et sur la conviction d'être *légitime* à s'exprimer en la matière. Mais le sujet fut rarement abordé par les membres des Conseils, quelque soit leur statut : ce sont là des "fatalités sociologiques" dont on ne parle pas.

La construction nationale / locale de l'illégitimité politique des groupes minoritaires

Les entretiens formels et informels réalisés à Tours auprès des membres des Conseils apportent en effet peu de tentatives d'explication de l'absence des populations issues des

²⁴ L'injonction à siéger au Conseil "en tant qu'individu" s'est bien fait sentir lorsque la municipalité refusa d'abord de prêter une salle aux habitants souhaitant se réunir en dehors des séances plénières. Leur prise de parole en tant que "collectif" ne fut pas non plus appréciée, considérée comme allant à contre-courant du dispositif tel qu'il était conçu.

migrations post-coloniales au sein des CVL. Ils sont aussi absents symboliquement dans la plupart des discours et représentations que nous avons eu l'occasion de recueillir pendant deux ans. La plupart des entretiens réalisés autour de la question de la démocratie participative se sont en effet déroulés sans que ne soit jamais effleurée la question de la faible participation de cette partie de la population. Autant la question de l'immigration est politiquement et médiatiquement construite et s'impose au niveau national, autant elle se révèle inconsistante dans un certain nombre de villes où l'ordre public n'a pas été perturbé par les émeutes (Réa, 2006). On assiste au contraire, dans la région tourangelle comme dans bien des régions françaises à un profond travail de désindexation - neutralisation des situations, l'ethnicité faisant l'objet d'une occultation efficace, soit par simple omission de tous les processus relevant des relations ethniques (interprétés comme l'effet exclusif de la stratification sociale), soit par un discours alarmiste pointant les dangers et les dérives d'une "ethnisation" de la société française (Bertheleu, 2007)²⁵.

Pourtant récemment, plusieurs mouvements ont cherché à forcer l'agenda national pour y faire apparaître des questions "nouvelles", jugées depuis trop longtemps écartées : la question de l'amnésie française face à son histoire esclavagiste et coloniale, ou encore l'idée d'un lien voire d'une continuité entre les discriminations ethniques et raciales, dont l'ampleur est découverte récemment, et le passé colonial.

Le premier, créé en 2005, choisit de se nommer, de façon provocatrice, le mouvement des "Indigènes de la République" : rassemblant des militants d'extrême-gauche et des partisans d'une politisation des jeunes issus des migrations post-coloniales, ce mouvement naît à la suite d'un appel à signatures autour d'un texte fondateur dont le succès étonna l'ensemble des médias. Que dit ce texte ? Il affirme la nécessité d'élever une voix politique qui représente enfin tous ceux qui sont et se sentent discriminés : "Notre identité est d'abord politique. Nous nous construisons en opposition à celles et ceux qui nient l'existence des discriminations en raison de l'origine". Il s'agit surtout de se mobiliser contre "l'occultation des mémoires des dominations et des oppressions inscrites dans l'histoire de notre pays". Organisant des rassemblements, des manifestations et des clubs de réflexion, le mouvement veut être avant tout un "jalon dans le combat pour l'égalité".

La même année, est créée le Conseil représentatif des associations noires (CRAN), rassemblant cinquante-six associations ou collectifs noirs de France. Il entend défendre la cause des Noirs, rappelant le passé esclavagiste de la France et l'impact important des discriminations

²⁵ Ce processus est jugé pathologique : en sont tenus responsables tous ceux (intellectuels, élus politiques et travailleurs sociaux) qui, en courant le risque d'en parler, ont accepté de le faire exister voire de l'encourager.

raciales aujourd'hui dans le pays. Favorable à des mesures d'action positive en faveur des Noirs et demandant que l'on reconnaisse et qu'on lutte réellement contre la discrimination systémique, le Cran se prononce en faveur des "statistiques ethniques" tout en se déclarant fidèle aux principes de la République : " Il ne faut pas utiliser les principes de la République comme un paravent pour ne pas agir. Quand on me parle d'égalité, que doit-on faire pour l'atteindre ?", déclare son président à la presse.

Peu après, ce collectif lance une campagne pour que les listes électorales reflètent mieux «la diversité de la société française». "Election après élection, les partis politiques jurent qu'ils feront une large place sur leurs listes à la diversité. Election après élection, les citoyens constatent que la diversité promise n'est pas au rendez-vous», accuse le Cran. Des «comités de la diversité» scruteront la composition des listes électorales et appelleront au boycott de celles «monocolores et sans diversité».

C'est aussi en 2005 que survient le drame des deux enfants morts électrocutés en voulant se cacher des policiers qui les poursuivaient : le sentiment d'injustice grandit et plusieurs quartiers populaires s'embrasent dans de nombreuses agglomérations urbaines. Les "émeutes urbaines" vont durer plusieurs semaines. Quelques mois plus tard, constituée par des militants de quartiers qui avaient été ainsi engagés mais aussi divisés sur la conduite à tenir face aux "émeutiers", naissait l'association AC-lefeu (Association du collectif liberté égalité fraternité ensemble et unis). Initiée par quelques soixante dix personnes toutes investies dans la vie de quartiers pauvres de la région parisienne, l'association décide de faire "un tour de France" des quartiers, « pour mettre des mots sur les maux ». Assumant pleinement la référence à 1789, l'association veut constituer des "Cahiers de doléances » de façon à faire remonter plus pacifiquement une expression politique bafouée : « On peut tourner le problème dans tous les sens et jouer sur les mots, mais aujourd'hui encore, on vit dans une société de privilèges et les populations des "quartiers" se sentent mises à l'écart, » explique Samir Mihi, éducateur sportif de 29 ans, le porte-parole de l'association. L'idée, dit-il, est de « retourner le micro », de "rendre à la France muette une parole confisquée depuis trop longtemps", ajoute le journaliste qui les a rencontré en région parisienne. Un des responsables du mouvement qualifie la démarche de "démocratie participative". Il s'agissait de recueillir des constats et des propositions directement auprès d'une population très large, consultée spontanément dans une relation de face à face, dans trente-huit villes et une centaine de quartiers, par le biais d'un stand improvisé avec quelques tables de fortune. Vingt mille témoignages ont ainsi été recueillis puis synthétisés pour être déposés à l'Elysée au printemps 2006. Les militants, conscients de l'ampleur de l'abstention au sein de cette population, prônèrent systématiquement, tout au long de ce périple, l'inscription des jeunes sur les listes électorales. « A Nice, quand les

jeunes de la Cité Ariane nous ont vus arriver, ils nous ont traités de gros naïfs en disant que les hommes politiques n'en avaient rien à foutre des habitants des quartiers. Toute l'après-midi, on leur a expliqué que voter reste le moyen le plus efficace de mettre la pression sur les élus, et que les jeunes n'avaient aucune légitimité à "l'ouvrir" s'ils ne votaient pas. Quand on les a quittés, ils avaient promis de s'inscrire sur les listes. C'est mon meilleur souvenir. » (O. Pascal-Moussellard, 2006). Le mouvement se termina par la "Marche des Cahiers" au mois d'octobre suivant dont le nom n'est pas sans rappeler la Marche pour l'égalité de 1983.

Ces différents mouvements méritent d'être lus ici comme des tentatives d'"entrée en politique", de politisation de la question ethnique dans un contexte où l'occultation constitue presque officiellement, depuis plusieurs décennies, l'instrument politique privilégié pour penser les relations ethniques et, plus largement, toute question relative à des groupes minoritaires réclamant la dénaturalisation des catégories à travers lesquelles ils sont saisis. Se retranchant derrière le refus du communautarisme (ethnique ou de sexe) et de toute politique d'action positive susceptible de le conforter, la pensée majoritaire a choisi d'investir le paradigme de l'intégration comme un étendard national destiné à affirmer "l'exception française" à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire national.

Le paradigme de l'intégration et l'injonction à la norme majoritaire

A ces différents mouvements, répond en France la prégnante thématique de l'intégration, construite au début des années 1990 (Lorcerie, 1994). Elle contribue efficacement à fabriquer "l'acceptabilité" ou à justifier l'absence structurelle des groupes minoritaires dans l'espace public, local ou national. Tout en demandant à chacun, de façon anachronique²⁶, de continuer de faire confiance en les capacités du pays de "Faire France"²⁷, ces théorisations réaffirment l'universalisme républicain comme la clé de l'égalité pour tous et l'opposent sommairement aux dangers de fragmentation du multiculturalisme anglo-saxon. C'est une pensée nationaliste qui se veut unificatrice : face aux perspectives pluralistes qui se développent un peu partout, la perspective de l'intégration diffuse une vision holiste et monumentaliste d'une société avant tout produite "par le haut" et identifiée à des valeurs universalistes – valeurs que l'Etat aurait le devoir de défendre contre vents et marrées (Guenif-Souilamas, 2003).

²⁶ Le modèle d'intégration chante en effet les vertus d'un système définitivement passé, celui des années 60-70 où le chômage n'existait pas, où le plein emploi et l'école constituaient les moteurs de ce que l'on a souvent appelé "l'ascenseur social".

²⁷ Selon le titre du fameux ouvrage de M. Tribalat qui déclencha les passions sur l'usage des catégories ethniques dans la statistique française. Si son travail fut jugé ethnicisant par ses collègues démographes, il livre de notre point de vue un message plutôt assimilationniste.

Très élaborée au niveau national, cette rhétorique est largement partagée sur tout le territoire. La plupart des régions ont, localement, cultivé l'amnésie des migrations qui sont venues dynamiser l'économie et la démographie locales (Noiriel, 2001), oubliant aussi bien les caractéristiques des populations elles mêmes que les relations complexes et souvent inégales qui s'étaient établies avec elles (Aprile, Billion, Bertheleu, 2008). La Touraine fit partie de ces régions qui, fière de son riche patrimoine historique et architectural, a choisi de "construire le creuset et l'intégration par l'amnésie" (Guénif-Souilamas, 2003), en oubliant certes le passé colonial, mais en continuant à nier aujourd'hui l'existence de ségrégations et de discriminations ethniques. Au sein des Conseils de la Vie Locale, comme dans la presse et la vie politique locales, on constate un véritable silence partagé sur ces questions à la fois présentes et passées.

Ce paradigme de l'intégration aurait pu être sérieusement bousculé par les nouveaux débats sur l'égalité que suscitent depuis désormais une dizaine d'années, les législations européenne puis française en matière de lutte contre les discriminations. Certes, les féministes sont nombreuses à signaler les paradoxes de la pensée française en matière d'action positive. Mais pour ce qui concerne les groupes ethniques, les démographes Patrick Simon et José Stavo-Debauge considèrent en 2004 qu'une révision idéologique est nécessairement commencée : " L'inscription de la lutte contre les discriminations dans l'agenda de l'action publique a engagé une révision de la politique d'intégration. Se destinant à intervenir sur les inégalités de traitement et d'accès aux droits, aux biens et aux services dont sont victimes non seulement les étrangers, mais également les Français en raison de leur origine ou leur « race », réelle ou supposée, la lutte contre les discriminations établit une rupture avec le « modèle français d'intégration »" (2004). Quelques années plus tard, en 2007, au moment du refus parlementaire d'élaborer des catégories statistiques qui auraient pu permettre de mieux mesurer les discriminations indirectes, les sciences sociales françaises se déchirent toujours sur cette question.

L'idée que le paradigme de l'intégration ne serait plus d'actualité est en effet loin d'être partagée tant par les milieux scientifiques que politiques. Dans un entretien en 2005, la sociologue "républicaine"²⁸ J. Costa-Lascoux s'oppose clairement au développement de mesures utilisant explicitement des catégories ethniques : "La discrimination positive est la plus mauvaise réponse à la question de l'intégration (...). Elle reprend : "je défends l'idée que ce n'est pas le modèle

²⁸ Nous faisons référence ici, avec les guillemets, au mouvement nationaliste républicain dont on a pu constater l'importance au sein même des sciences sociales au début des années 1990 (Lorcerie, 1994).

républicain qui a échoué, mais son abandon progressif qui a conduit à l'aggravation des inégalités"²⁹. Ce point de vue est celui de beaucoup d'élus et de responsables institutionnels que nous avons rencontrés et sans doute d'une majorité de la population française. Dans ce type de discours, on n'hésite pas – selon le processus bien connu consistant à blâmer les victimes - à imputer la crise politique et les blocages de l'intégration à tous ceux qui, migrants ou citoyens de fraîche date, seraient restés influencés par les sociétés non démocratiques dont ils sont issus, ce qui expliquerait qu'ils soient tout simplement non encore acquis aux "valeurs républicaines". Cette idée d'un déficit démocratique est clairement développée par J. Costa-Lascoux dans une revue de science politique : "Un des grands défis des politiques d'intégration réside dans le partage inégal de l'expérience démocratique. La notion d'égalité politique par référence au contrat social se heurte aux communautarismes, aux sociétés totalitaires ou claniques qui posent la différence de sexe, d'origine ethnique ou raciale, de religion, de caste, comme des séparations voire des ségrégations légitimes. Cette "naturalisation des différences" qui s'oppose au principe d'égalité républicaine, produit un décalage culturel qui gomme les notions d'intérêt général et de bien commun" (Costa-Lascoux, 2005, p.25). Au déficit démocratique s'ajouterait l'obstacle culturel, autre argument que la France des années 1970 a bien connu (De Rudder, 1985). A ces arguments, devrait donc répondre urgemment "toute une pédagogie" qui cette fois, n'oubliera pas que "la conception de l'égalité des personnes est une révolution culturelle pour ceux qui n'ont jamais connu que des systèmes théocratiques ou totalitaires" (Costa-Lascoux, 2005,27). Comment renvoyer plus clairement ceux qui se sentiraient discriminés à une extériorité nationale ? Comment dire plus nettement la carence démocratique que constitue à ses yeux, globalement, l'héritage migratoire ? On voit bien ici le processus de dichotomisation sociale à l'œuvre et si bien décrit par Norbert Elias (2001) avec cette désignation implicite des "outsiders" : il s'agit ici en l'occurrence de Français à qui l'on rappelle régulièrement que la migration de leurs parents ou grand parents continue de les définir comme des non-citoyens.

Dans cet exemple, on voit combien la notion d'intégration fonctionne politiquement comme une injonction faite aux groupes minoritaires à se conformer à la norme majoritaire. Nous pourrions tenir un raisonnement similaire pour la notion de citoyenneté, dont on montre dans de nombreux cas qu'elle est invoquée davantage pour tenir les minoritaires à distance en réaffirmant l'étalon majoritaire que comme un véritable outil d'inclusion (Neveu, 2004; Panafit, 2003). Dans la mesure où elles contribuent non seulement à penser mais aussi, en dernière instance, à justifier la

29

dimension matérielle du rapport majoritaire/minoritaire, ces rhétoriques sont constitutives de la norme, celle du "majoritaire social" (Pietrantonio, 2005). L'intégration comme norme renvoie apparemment à un état idéal à atteindre : un état tellement "normal" qu'on n'en parlerait pas, qu'il n'en serait même pas question, traduisant en réalité l'incarnation de la norme elle-même ou de celui qui a le pouvoir de la produire, à savoir la position (abstraite) du majoritaire. C'est bien cet idéal que réclament les enfants de migrants lorsqu'ils s'offusquent qu'on parle, à leur propos, d'intégration : "J'en ai marre qu'on me demande tout le temps si je suis intégré !" La notion d'intégration renvoie en réalité à un état inaccessible au groupe minoritaire compte tenu de ses caractéristiques qui, tant qu'elles continueront d'être repérées comme des différences, maintiendront nécessairement une distance avec l'invisibilité que semble exiger la norme. Mais cet idéal d'invisibilité ne peut être en réalité que celui des minoritaires qui, contraints de se percevoir eux mêmes à travers les catégories imposées, aspirent à cette "neutralité" sociale qui leur permettrait, pensent-ils, d'échapper à l'assignation à un collectif naturalisé.

Le majoritaire, pour sa part, s'il n'a jamais besoin de faire la preuve de son intégration, ne la conçoit pas non plus (pour lui) comme une forme d'invisibilité sociale ou publique mais au contraire comme la possibilité de s'exprimer, d'exister publiquement, d'affirmer individuellement un point de vue politique ou citoyen. A la distinction analytique majoritaire / minoritaire s'articule ici étroitement la distinction collectif / individuel, puisque seuls les minoritaires tendent systématiquement à développer et entériner une perception collective d'eux-mêmes, y compris de leur personnalité (Hurtig, 1991). Ainsi, l'invisibilité s'avère particulièrement ambiguë pour le minoritaire : si elle est collectivement souhaitée dans la mesure où elle permet d'échapper aux catégorisations ethniques, raciales ou genrées, elle produit par ailleurs une transparence sociale (Guillamin, 1978) qui prive les personnes de toute parole et de toute possibilité d'exprimer une expérience propre. Cette invisibilité constitue donc une mort sociale lorsqu'elle est individuellement subie (Beaud & al., 2006).

Ainsi, la rhétorique de l'intégration mérite d'être lue pour ce qu'elle est : l'injonction intrinsèquement contradictoire à une conformité impossible à la norme majoritaire. Appelée à soutenir les discours égalitaristes des élus qui souhaitent donner du sens et du poids à la vie politique, cette rhétorique nourrit en fait les asymétries qu'elle prétend au contraire éroder.

Conclusion

Les pratiques sociales que l'on range habituellement sous le mot "participation" peinent à entamer la tradition représentative et la conception délégataire de la démocratie. Si l'absence

structurelle des groupes minoritaires n'est plus à démontrer à l'échelle nationale, on a vu que localement, leur faible "présence" physique ne constituait pas en tant que telle un outil permettant de remettre en cause le "monopole de la représentation" et l'affirmation de la norme qu'incarne le groupe majoritaire. Seule une présence politique serait à même de consolider l'agentivité des minoritaires. La « périphérisation » sociale et symbolique de ces groupes sociaux est renforcée par le fait que, en occultant les relations interethniques et les rapports majoritaires / minoritaires, on fait comme si les formes d'individuation et de subjectivation étaient les mêmes pour le minoritaire ou le majoritaire alors qu'il importe au contraire de les étudier plus avant (Pietrantonio, 2005). Ce faisant, les présents apprennent au fil des multiples réunions et groupes de travail, à se concevoir dans le miroir de ces absents, développant des connivences sociales et culturelles, des modes de communication familiers, presque "naturels" et une identité collective susceptible de trouver écho ou de s'actualiser dans de nombreuses autres situations, à l'extérieur de ces conseils. Finalement, toute une partie de la population ne participe pas à la « lutte pour le sens », c'est-à-dire aux pratiques discursives qui alimentent les relations sociales, qu'elles s'inscrivent dans des rapports matériels ou qu'elles viennent plutôt nourrir leur dimension idéelle. En ne prenant pas acte de ces rapports inégaux, en étouffant les nécessaires conflictualisations sociales, en voulant contrôler les débats, la démocratie participative, à l'inverse de ce qu'elle prétend faire, tend à exclure les groupes minoritaires de la politique, et notamment de cette « lutte cognitive » qu'est aussi la politique, c'est-à-dire une lutte portant sur les systèmes de classement, de vision et de division du monde qui sont la face symbolique des rapports matériels entre groupes sociaux (Bourdieu, 2001).

Les multiples instances de démocratie participative mériteraient donc d'être plus attentivement explorées. Non, bien sûr, ces "petits" espaces publics ne fabriquent pas des groupes minoritaires, mais en s'accommodant silencieusement de l'absence des uns ou des unes ou pire, de leur présence sur-visible ou invisible, en laissant la rhétorique de l'intégration structurer l'ensemble des échanges, en considérant négligemment les absences structurelles comme de simples « imperfections » du système, les « participants » entérinent sans le savoir plusieurs choses : une conception tronquée de « l'habitant », des rapports politiques traditionnels dont beaucoup sont exclus, une conception du "Nous" dont les ingrédients de l'inclusion sont étroits, un espace politique enfin où, comme dans bien des instances de gouvernance démocratique aujourd'hui, ne sont réellement "admis dans le cercle du pouvoir que des acteurs cooptés" introduisant "certes un certain pluralisme, mais (...) un pluralisme fermé aux acteurs dysfonctionnels non cooptés" (Guy Hermet, 2004). Tout cela contribue sans aucun doute à consolider les normes sociales tout en désignant simultanément et

implicitement ceux et celles qui s'en distancent comme l'incarnation de la déviance. En privilégiant à tout prix un fonctionnement consensuel qui tend à étouffer le débat, les présents "qui comptent" s'ignorent comme groupe majoritaire mais s'ignorent aussi comme les artisans des frontières sociales (ethniques ou de genre) qu'ils dénoncent pourtant comme illégitimes.

Nous ne défendons pas ici une conception naïve du multiculturalisme ni ne rêvons à la construction d'un débat où les représentants de groupes ethniques, les « communautés » comme on dit en France, échangeraient courtoisement sur leurs définitions de la bonne vie, aux côtés des représentants d'autres groupes « particuliers », féministes, gays, écologistes, etc... Cette idée est même fermement combattue par tous ceux qui militent pour une égalité de principe des individus-citoyens dans la sphère publique. Mais plutôt que de se laisser bercer inlassablement par l'opposition simpliste universalisme / communautarisme, nourrie par des conceptions essentialistes de la laïcité, du genre, de l'ethnicité, et par les visions caricaturales des situations outre-atlantique qu'elle mobilise, suggérons simplement d'observer le fonctionnement concret de la démocratie, non pas en cherchant à faire entrer les individus et les groupes dans des formes préétablies de participation et de citoyenneté, mais à partir d'une vision anthropologique de la citoyenneté, capable d'enregistrer et comprendre les pratiques et les représentations des citoyens, y compris de ceux ou celles dont on doute communément qu'ils /elles le soient pleinement.

Aprile S., Billion P., Bertheleu H. (2008), *Histoire et mémoires des immigrations en Région Centre*, Rapport de recherche pour l'ACSE (Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances) et le CNHI (Cité Nationale pour l'Histoire de l'Immigration), 250 p., à paraître.

Bacque M-H., Rey H., Sintomer Y. (2005), *Gestion de proximité et démocratie participative*, La Découverte, Paris.

Bayart, Jean-François (1981), "La politique par le bas en Afrique noire", in *Politique Africaine*, n°1 : 53-82.

Beaud S., Confavreux J., Lindgaard J. (2006), *La France invisible*, Paris, La Découverte.

Belbahri, Abdelkader (1984), "Les Minguettes ou la surlocalisation du social", *Espaces et Sociétés*, Paris, Ed Anthropos.

Bertheleu, Hélène (2006), « Démocratie participative et gouvernance urbaine », in M. Audétat et J.-Ph. Leresche (dir.), *Urbia, La participation dans le développement urbain durable, Cahiers du développement urbain durable, n°3*, Presses universitaires de Lausanne, p. 45-60.

Bertheleu, Hélène (2007), "Sens et usages de l'ethnicisation. Le regard majoritaire sur les rapports sociaux ethniques", *Revue Européenne des migrations internationales*, vol 23, n°2, p. 7-26.

Bertheleu H. & C. Neveu (2005), « De petits lieux du politique : individus et collectifs dans des instances de 'débat public' à Tours », *Espaces et sociétés*, « Ville, action 'citoyenne' et débat public », n°123, n°4, pp. 37-52.

- Bevort, Antoine (2002), *Pour une démocratie participative*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Bherer L. & L. Quesnel (2006) " la ville : laboratoire des enjeux démocratiques contemporains, in *Politique et sociétés*, vol 25, n°1, 2006.
- Billion, Pierre (2007), "Travail social en milieu ouvert et altérité : histoire de rendez-vous manqués", in Crenn Chantal, Kotobi Laurence et Gillet Jean-Claude (eds), *Les animateurs professionnels face à la différence ethnique*, Paris, L'harmattan, coll. Animation et territoires, p. 61-78.
- Bird, Karen (2001), « Liberté, Égalité, Fraternité, Parité... and Diversité ? The Difficult Question of Ethnic Difference in the French Parity Debate », *Contemporary French Civilization*, 25(2).
- Blanc, Maurice (1992), « Citoyenneté et ethnicité : éléments de comparaison européenne », *Espaces et Sociétés*, n° 68, 1992, pp. 99-118.
- Blatrix, Cécile (2002), "Devoir débattre. Les effet de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective", *Politix*, n°57, p. 79-102.
- Blondiaux, Loic (2002), « Où en est la démocratie participative locale en France ? Le risque du vide », *Les Cahiers du DSU*, n° 35.
- Blondiaux, Loïc (2004), «Prendre au sérieux l'idéal délibératif », *Revue Suisse de Science Politique*, 10 (4), p. 158-168.
- Blondiaux, Loic (2004), "L'idée de démocratie participative, Enjeux, impensés et questions récurrentes", Conférences de la Chaire MCD. Université du Québec à Montréal, en ligne. <<http://www.chaire-cd.ca>>.
- Bourdieu, Pierre (1996), "Champ politique, champ des sciences sociales, champ journalistique", *Cahiers de recherche*, n°15, GRS, Lyon.
- Bourgeois, E. & Nizet, J. (1995), *Pression et légitimation, une approche constructiviste du pouvoir*, Paris PUF, Coll. Sociologies.
- Bourdarias, Françoise (2008), introduction de l'ouvrage de H. Bertheleu & F. Bourdarias, *Les constructions locales du politique*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, p. 10.
- Bresson, Maryse (2007), « Participation et lien social comme moteurs de l'intervention dans les 'quartiers sensibles' en France », in Baillergeau Evelyne, Bellot Céline, *Les transformations de l'intervention sociale : entre innovation et gestion des nouvelles vulnérabilités ?*, Presses Universitaires de Québec.
- Castoriadis, Cornelius (1975), *L'institution imaginaire de la société*, Seuil, coll. Esprit, Paris.
- Elias Norbert & Scotson John (2001), « Etablis et nouveaux venus » traduction de *Established and Outsiders*, in *Les logiques de l'exclusion*, Edition et préface de Michel Wieviorka, Paris, Pocket, coll. Agora, 341p.
- Costa-Lascoux, Jacqueline (2005), « L'intégration, c'est l'unité dans la diversité », *Centre international d'études françaises*, dossier Le français dans le monde.
- Fieloux, Michèle (1977), "'Femmes invisibles' et 'femmes muettes'. A propos des évènements ibo de 1929. *Cahier d'études africaines*, 1977, vol 17, n°65, pp. 189-194.
- Fillietaz, Laurent (2006), "Asymétries et prises de rôles. Le cas des réclamations dans les interactions de services", in M. Laforest & D. Vincent (ed.), *Les interactions asymétriques*, Editions Nota Bene, coll. Langues et pratiques discursives, Québec, 2006, pp. 89-112.
- Gaxie, Daniel (1978), *Le cens caché*, Paris, Le Seuil, 268 p.
- Geisser, Vincent (1999), « La mise en scène républicaine de l'ethnicité maghrébine : discours d'Etat, discours d'acteurs ?, in C. Neveu (dir.), *Espace Public et engagement politique. Enjeux et logique de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, 307 p.
- Geisser V. & Kelfaoui S. (1998), "Tabous et enjeux autour de l'ethnicité maghrébine dans le système politique français", *Revue européenne de migrations internationales*, Année 1998, volume 14, numéro 2, 19 – 32.

- Groc, I. & Doumenc, I. (sous la dir. de) 1995. "Entre habitants et institutions : les associations de quartier en difficulté à la recherche de leur identité. Roubaix : l'Alma-gare ; New-York : le South Bronx", Rapport pour le Ministère de l'Aménagement du Territoire, Plan Urbain et Experalliance.
- Guenif-Souilamas, Nacira (2003), "Fortune et infortune d'un mot : intégration. Jalons d'une discussion entre sociologues et politiques", *Ville-Ecole-Intégration Enjeux*, n°135, décembre, p. 22-39.
- Guenif-Souilamas, Nacira (2005), "En un combat douteux. Concurrence pour la conformation sexuée des Français d'ascendance migrante et coloniale". *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 21 , Numéro 2 , p. 91-109.
- Guillaumin Colette (2002), *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. (1^{ère} Ed. 1972), 384 pages, Collection Folio essais (No 410), Gallimard.
- Guillaumin, Colette (1978), "De la transparence des femmes. Nous sommes toutes des filles de vitrières", *Questions féministes*, 4, p. 51-54.
- Guionnet, Christine (2005) « Marginalité en politique et processus d'institutionnalisation. Les mouvements Motivé-e-s et citoyens (2001-2003) », in Arnaud L., Guionnet C., dir., *Les frontières du politique*, PUR, 2005, p. 263-291.
- Hurtig, M.-C. & M.-F. Pichevin (1991), « Catégorisation de sexe et perception d'autrui », in Marie-Claude Hurtig, Michèle Kail & Hélène Rouch (eds), *Sexe et genre : de la hiérarchie entre les sexes*. Paris, Éditions du CNRS : 169-180.
- Ion, Jacques (dir.) 2001, *L'engagement au pluriel*, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 228 p.
- Jouve, Bernard (2005), "La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté", *Revue française de science politique*, 2, vol. 55, pp.317-337.
- Juteau, Danièle (1999), *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 225 p.
- Kokoreff, Michel (2003), *La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, Paris, Payot, 349 p.
- Lefort, Claude (2001), *Essais sur le politique, 19^e et 20^e siècles*, Paris, Points, col.Essais
- Lépinard, Eléonore (2006), "Féminisme versus multiculturalisme à la française. Les impensés de la législation sur la parité", conférence à l'Université de Montréal, février.
- Lépinard Eléonore & Bereni Laure (2004), « La parité ou le mythe d'une exception française », *Pouvoirs*, 111, p.73-85.
- Leveau R. & Mohsen-Finan K. (2005), *Musulmans de France et d'Europe*, Paris, Editions du CNRS.
- Lorcerie, Françoise (1994), « Les sciences sociales au service de l'identité nationale », in Denis-Constantin Martin (ed), *Cartes d'Identités. Comment dit-on « nous » en politique ?*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994, pp. 245-281, 304 p.
- Lussault, Michel (dir.) (2001), *Tours, des légendes et des hommes*, Paris, Autrement, collection France, n°21.
- Hermet, Guy (2004), "Un régime à pluralisme limité ? À propos de la gouvernance démocratique", *Revue française de Science politique*, vol 54, n°1.
- Martiniello, Marco (1998), "Les immigrés et les minorités ethniques dans les institutions politiques : ethnicisation des systèmes politiques européens ou renforcement de la démocratie ? ", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Poitiers : Université de Poitiers, 1998, 14 (2).
- Neveu, Catherine (2004), « Pour une conception anthropologique de la citoyenneté », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Poitiers : Université de Poitiers, 20, 3, pp. 89-101.

- Neveu, Catherine (2004), « La participation et la proximité comme idéologie(s). Petit aperçu à partir des CVL de Tours », Communication au Colloque *Les idéologies des politiques territoriales*, CRAPE-AFSP, Rennes, mars.
- Noiriel, Gérard (2001), *État, nation et immigration*, Paris, Belin, 399 p.
- Oblet, Thierry (2005), *Gouverner la ville*, Paris, PUF, col. Le lien social, 306 p.
- Pietrantonio, Linda (2000), « Une dissymétrie sociale : rapports sociaux majoritaires/minoritaires », *Bastidiana. Cahiers d'études bastidiennes*, 29-30 : 151-176.
- Pascal-Mousselard, Olivier (2006), "Ecrits d'alarme", *Télérama*, 16 octobre. En ligne : <http://quartiersc.canalblog.com/archives/citoyennete/p40-0.html>
- Pietrantonio, Linda (2005), « Égalité et norme : pour une analyse du majoritaire social », *Mots. Les langages du politique*, no 78, p. 117-127.
- De Rudder V., C. Poiret & F. Vourc'h (2000), « 'Modèle républicain d'intégration' et occultation des discriminations », in *L'inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve*, Paris, PUF (col. "Pratiques théoriques"), 213 p., pp. 11-20.
- Rudolf, Florence (2003), « La participation au piège de l'enrôlement », *Espaces et Sociétés*, « Ville et démocratie », n° 112, p. 133-153.
- Réa, Andréa (2006), Les émeutes urbaines : cadres institutionnels et absence de reconnaissance, *Déviance et société*, vol. 30, n°4, p. 463-475.
- Rui, Sandrine (2004), *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- Simon P. & Stavo-Debaugé J. (2004), "Les politiques anti-discriminatoires et les statistiques : paramètres d'une incohérence", *Sociétés contemporaines*, n° 53, p. 57-84.
- Williams Patrick (1987), « Les couleurs de l'invisible. Étude d'une ethnie en milieu urbain », Jacques Gutwirth et Colette Pétonnet (eds.), *Chemins de la ville. Enquêtes ethnologiques*, Paris, Édition du C.T.H.S (le regard de l'ethnologue), p. 53-72.
- Zappi Sylvia (2005) "Les usages politiques du communautarisme" Table ronde avec J.-M. Belorgey, N. Guenif Souilamas et P. Simon, *Revue Mouvements*, n°38/2, pp. 68-82.
- Zoïa, Geneviève & Visier, Laurent (2001), « De Zebda à Motivé-e-s, une association des quartiers à la conquête du politique », *Les annales de la Recherche Urbaine*, n°89, juin, p.86-94.